

D E R O G A T I O N S C O L A I R E

DEMANDE DE SCOLARISATION DANS UNE COMMUNE EXTERIEURE

Formulaire individuel de demande de dérogation scolaire à retirer et à déposer auprès de la commune de résidence.

ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

COMMUNE DE RESIDENCE

COMMUNE SOUHAITEE

EPONE (78680)	
----------------------	--

ENFANT CONCERNE

(ATTENTION : Le choix d'établissement indiqué reste subordonné à la décision du Maire de la ville d'accueil)

Nom	Prénom	Date de naissance	Etablissement actuellement fréquenté et classe	Etablissement souhaité et classe

IDENTITE FAMILLE

Responsable légal 1 :			
Mère	Père	Autre :	
Nom :			
Adresse du domicile:			
Téléphone domicile :		Téléphone portable :	
Courriel :			
Responsable légal 2 :			
Mère	Père	Autre :	
Nom :			
Adresse du domicile (si différente) :			
Téléphone domicile :		Téléphone portable :	
Courriel :			

FRERES ET SŒURS NON CONCERNES PAR LA DEMANDE

Nom	Prénom	Date de naissance	Niveau scolaire	Etablissement fréquenté

MOTIF DE LA DEMANDE

<p>AUTORISATION ACCORDEE DE DROIT (CODE DE L'EDUCATION)</p> <p>1- Obligations professionnelles des parents <u>qui résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants</u> ou si la commune de résidence n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées. [Justificatifs à produire : Attestations des employeurs des responsables légaux.]</p> <p>2- Raisons médicales. (article R212-21 du code de l'éducation) [Justificatif à produire : Certificat médical]</p> <p>3- Inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement primaire (maternelle ou élémentaire) de la commune d'accueil lorsque l'inscription de l'enfant déjà accueilli est justifiée par les cas 1 et 2, ou en l'absence de capacité d'accueil de la commune de résidence ou par l'application des dispositions du dernier alinéa de l'article L212-8 [Justificatif à produire : Certificat d'inscription.]</p> <p>4- Lorsque la commune de résidence ne dispense pas un enseignement de langue régionale, même si elle a une capacité d'accueil suffisante.</p> <p>5- Classes spéciales (ULIS - Classe d'intégration scolaire, après accord de l'IEN) [Justificatifs à produire : Attestation d'affectation ou de scolarisation de l'Education nationale]</p>

AUTORISATION LAISSEE A LA LIBRE APPRECIATION DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE :

6- Autre (section internationale...):

[Justificatifs à produire : Tout document attestant les contraintes évoquées dans le motif.]

Signature des responsables légaux :

DECISION DES COMMUNES

Conformément aux articles L212-8et R 212-21 du Code de l'Education, tout accord de scolarisation dans une commune extérieure implique le paiement annuel de frais de scolarité par la commune de résidence à la commune d'accueil. Le montant des frais versés est déterminé par le Conseil municipal de la commune d'accueil. A défaut d'entente sur le montant des frais versés par la commune de résidence, le Préfet du département sera sollicité pour arbitrer ce différend. **.La commune d'accueil peut décider d'accepter une dérogation refusée par la commune de résidence, sachant qu'elle n'aura pas sa participation financière.**

Tout accord donné vaut pour le cycle en préélémentaire (maternel), ou en élémentaire.

Montants (définis par l'AME78) des frais de scolarité à la charge de la commune de résidence :

Maternelle : 973 euros - Elémentaire : 488 euros (ou selon convention en cours)

DECISION DE LA COMMUNE DE RESIDENCE :

ACCORD valant acceptation du paiement des frais de scolarité

REFUS

Motivation de la décision :

-non conforme aux obligations du code de l'éducation :

-Autre :

Signature du Maire ou son représentant :

Le :

DECISION DE LA COMMUNE D'ACCUEIL :

ACCORD

REFUS

Motivation de la décision :

Signature du Maire ou son représentant :

Le :